

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

TITRE

N° 203

## ASSEMBLÉE NATIONALE

29 mars 2023

---

LUTTER CONTRE LES ARNAQUES ET LES DÉRIVES DES INFLUENCEURS SUR LES  
RÉSEAUX SOCIAUX - (N° 1006)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 203

présenté par

M. Delaporte, rapporteur au nom de la commission des affaires économiques

-----

#### TITRE

Au titre de la proposition de loi, substituer aux mots :

« lutter contre les arnaques et »

les mots :

« encadrer l'influence commerciale et à lutter contre »

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement modifiant le titre de la présente proposition de loi.